



Laval, le 7 avril 2020

Monsieur le Directeur Académique,

Nous accusons réception de votre courrier en date du 30 mars dernier, courrier dans lequel vous tentez de nous exposer les motifs de votre refus de réunir un CHSCTD, comme nous vous le demandions en date du 27 Mars.

Au-delà d'y lire votre intérêt pour cette instance et ce qu'elle représente à vos yeux, votre refus nous questionne. Nous nous permettons de vous rappeler la responsabilité qui est la vôtre en termes de santé et de sécurité des personnels placés sous votre responsabilité à travers l'article 4121-1 du code du travail. Votre rôle de président est bien d'en définir l'ordre du jour.

Au vu de la gravité de la crise sanitaire actuelle votre refus est donc incompréhensible.

Le point hebdomadaire d'informations sur les lieux et les conditions d'accueil dans les écoles d'enfants de soignants est utile et nous vous en remercions mais il ne peut remplacer la tenue de CHSCT dont le rôle est de contribuer à la prévention des risques professionnels, à la protection de la santé et la sécurité des personnels afin et de leur assurer des conditions de travail sécurisées.

La situation actuelle est malheureusement très anxiogène et source de risques multiples pour les enseignants, aussi bien dans le cadre du travail à distance que du volontariat pour l'accueil des enfants des personnels nécessaires à la gestion de la crise. Ce qui et mérite amplement d'être évoquée dans cette instance.

C'est pourquoi nous réitérons notre demande de réunir des CHSCTd exceptionnel régulièrement et ce durant toute la période de confinement, comme cela se fait pour le CHSCT ministériel par exemple.

Enfin, nous souhaitons vous dire combien nous sommes consternés et heurtés par certains propos tenus dans votre réponse aux organisations syndicales. Nous les jugeons déplacés et inappropriés car ils participent au dénigrement à la fois des instances, des représentants des personnels qu'il ne vous revient pas de choisir et au final du paritarisme auquel nous sommes attachés.

Souhaitant que nous puissions retrouver le chemin d'un dialogue social apaisé afin d'échanger au sujet de la prévention des risques professionnels dans le cadre de l'instance dédiée, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, à notre attachement au service public d'éducation.

P/ la FSU53

Isabelle Sablé-Leroux